

Les langues, une question de cohésion

ÉCOLES La décision du canton de Zurich de repousser l'apprentissage du français inquiète fortement dans la Berne fédérale. Une modification de la loi sur les langues nationales pour contrer les velléités de cantons alémaniques est désormais évoquée

FANNY SCUDERI, BERNE

«Ils célèbrent la Suisse le dimanche à la Fête fédérale de lutte. Ils piétinent la cohésion nationale le lundi.» La formule de Christophe Darbellay, conseiller d'Etat valaisan et président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), vise trois partis: l'UDC, le PLR et Le Centre (le sien). Ils sont à l'origine de la décision du Grand Conseil zurichois de repousser l'apprentissage du français de l'école primaire au secondaire. «Ils ont détricoté un compromis bâti patiemment durant vingt ans», assène Christophe Darbellay, représentant d'un canton bilingue.

Vers une disparition de l'enseignement du français?

Le 21 mai 2006, le peuple suisse a accepté par votation le principe de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. «Cela assure l'égalité des chances et la mobilité dans le pays. Mais avec sa décision, le canton de Zurich serait prêt à sortir du système HarmoS. Ce qui signifie mettre à mal les standards communs à toute la Suisse dans le secteur de l'éducation. C'est une régression sans précédent», analyse-t-il.

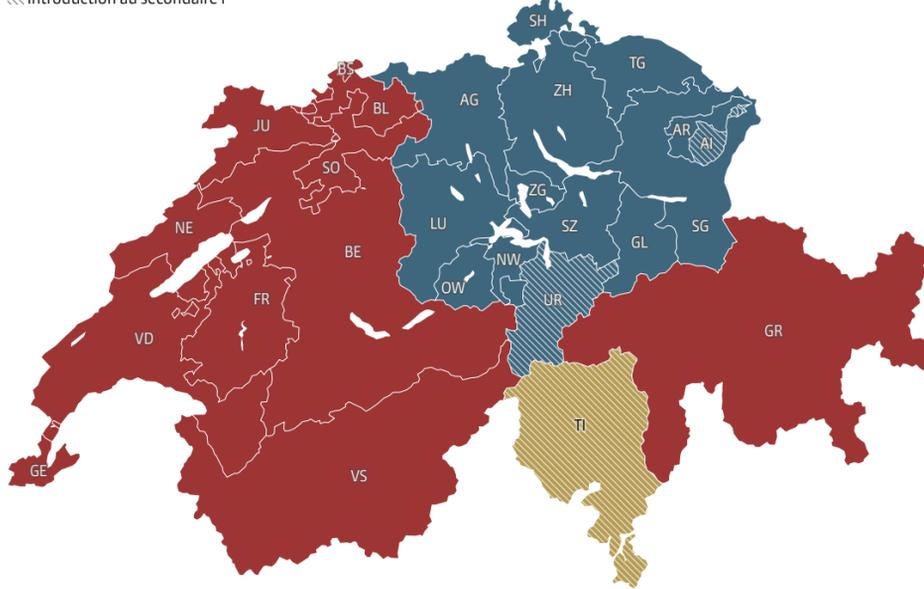
Il craint, à terme, une disparition de l'enseignement du français outre-Sarène: «Le repousser au cycle d'orientation est une étape de plus vers son élimination. A Bâle, des écoliers dans leur dernière année de scolarité obligatoire peuvent déjà choisir entre le français et l'anglais. C'est le début de la fin.» Uri et Appenzell Rhodes-Intérieures ont aussi repoussé l'apprentissage du français au secondaire. «Il y aura une pression forte de Berne, avec la menace du

SEULS TROIS CANTONS N'ENSEIGNENT QU'UNE SEULE LANGUE EN PRIMAIRE

Deuxième langue étrangère enseignée à l'école obligatoire, par canton.

■ Allemand ■ Anglais ■ Français

▨ Introduction au secondaire I



Situation lors de l'année scolaire 2023-2024. La deuxième langue étrangère est généralement introduite au cycle primaire, lors de la 7^e et des 11 années d'école obligatoire. Appenzell Rhodes-Intérieures, Uri et le Tessin l'introduisent en 9^e, première année du cycle secondaire I.

Carte: Le Temps | Source: CDIP

Conseil fédéral d'agir, de concrétiser dans la loi sur les langues le primat d'une langue nationale à l'école primaire. Cette épée de Damoclès est un mal nécessaire. Comme ministre cantonal, je n'aime pas recevoir des ordres de Berne dans un domaine qui demeure l'une des principales prérogatives des cantons. Mais je comprends que le Conseil fédéral intervienne si la situation dérape.» En 2016, le gouvernement avait renoncé à édicter

des règles plus strictes sur l'enseignement des langues. Mais la question refait désormais surface.

Contacté à ce sujet, le Département fédéral de l'intérieur confirme que la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider (PS) va saisir le gouvernement dans les plus brefs délais, «afin de lui présenter des options pour agir, si les cantons s'éloignent du compromis actuel». Le but: garantir l'enseignement de deux

langues nationales au niveau primaire dans tous les cantons.

Les commissions inquiètes

La situation inquiète aussi le parlement. Deux Romandes occupent la présidence de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture. La Genevoise Simone de Montmollin (PLR) pour celle du Conseil national et la Jurassienne Mathilde Crevoisier Crelier (PS) pour les Etats. Sous la houlette de



«Rien ne nous lie hormis la volonté de partager un destin, des valeurs et des règles communes. La compréhension mutuelle passe par la langue»

SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE (PLR/GE)

cette dernière, la commission a auditionné les membres de la CDIP, et a adressé une lettre formelle à cet organe intercantonal. «La décision du parlement zurichois est un très mauvais signal. Nous souhaitons que les cantons trouvent la solution, l'éducation étant de leur prérogative. Mais des possibilités existent, à titre subsidiaire, au niveau fédéral», confirme Mathilde Crevoisier Crelier.

Un article constitutionnel prévoit que la Confédération puisse légiférer en matière d'instruction publique si la coordination échoue à l'échelle cantonale. «Nous sommes très attachés au fédéralisme. Cette éventualité n'est donc

pas encore sur la table. Je ne peux toutefois pas imaginer que des enfants découvrent le français seulement au cycle d'orientation. Qu'est-ce que cela dit de notre conscience nationale?» se demande la Jurassienne.

«Nous sommes une «Willensnation»

De son côté, Simone de Montmollin estime que «la conseillère fédérale a bien fait de rappeler l'existence d'une compétence nationale pour la promotion des langues. C'est une question de cohésion.» Elle poursuit: «Nous sommes une Willensnation [une nation par volonté], rappelle Simone de Montmollin. Rien ne nous lie hormis la volonté de partager un destin, des valeurs et des règles communes. La compréhension mutuelle passe par la langue. La décision du Grand Conseil de Zurich est le signe qu'on porte une attention plus relative à la minorité latine.»

L'argument de la difficulté d'apprendre une deuxième langue nationale pour les écoliers alémaniques, en plus de l'allemand et de l'anglais, a été mis en avant par les partisans zurichois du report. «Les assertions selon lesquelles l'enseignement de trois langues complique la vie des écoliers n'ont jamais été démontrées par les études. Pas une école genevoise ne supprimerait l'allemand, en plus de l'apprentissage du français et de l'anglais. C'est dans notre ADN suisse de savoir que l'on parle d'autres langues dans ce pays. Que l'on soit Zurichois ou Genevois.»

L'élue préférerait aussi que les cantons s'accordent plutôt qu'aboutisse une action fédérale. Mais le débat pourrait grossir sous la Coupole si d'autres cantons alémaniques décident d'emboîter le pas aux Zurichois. ■

Le verdict est tombé pour deux militants opposés à la géothermie profonde à Glovelier

JURA Une femme accusée d'émeutes et d'entraves à la circulation a été acquittée, tandis qu'un homme a écopé de jours-amendes avec sursis pour violation de domicile après avoir accroché une banderole sur une tour de forage. Tous deux participaient à une manifestation contre un projet controversé à Haute-Sorne

ATS

Une opposante à la géothermie profonde à Haute-Sorne (JU) accusée d'émeutes et d'entraves à la circulation routière a été complètement acquittée mardi par la justice. Un militant, qui était monté sur la tour de forage pour y déployer une banderole, a écopé dans le même temps de 15 jours-amendes à 30 francs avec sursis pendant deux ans. Les deux personnes ont participé, en mai 2024, à une manifestation ayant réuni une centaine de personnes à proximité immédiate du chantier de géothermie profonde entre Glovelier et Bassecourt.

«Combative et déterminée», pas «casseuse»

Ce projet controversé s'est attiré les foudres d'une bonne partie de la population jurassienne, notamment dans la commune de Haute-Sorne dans laquelle il est implanté. Une petite trentaine de personnes avaient d'ailleurs pris place mardi au tribunal pour soutenir les deux prévenus.

«J'ai peut-être donné à ma fille, de 2 ans et demi à l'époque, l'image d'une

maman combative et déterminée, mais pas d'une casseuse», a expliqué la prévenue devant le juge. Elle était accusée d'émeutes et d'entraves à la circulation publique, la manifestation s'étant déroulée en partie sur la route.

Des reproches qu'elle et son avocat peinaient toutefois à comprendre. Car la militante s'est défendue d'avoir joué un rôle particulier dans l'organisation de cette manifestation, bien qu'elle y ait prononcé un discours. Alors, pourquoi avoir retenu l'émeute et l'entrave à la circulation publique contre elle en particulier, et pas contre l'ensemble des manifestants? s'est interrogé son avocat. Ce dernier a par ailleurs évoqué la liberté de réunion et de manifestation.

«Mon action, je l'ai planifiée et réalisée seule»

Une vision des choses qui a convaincu le juge: la manifestante, qui a dit avoir participé à l'action en portant sa fille sur les épaules, l'a fait de manière pacifique, comme la grande majorité des personnes présentes.

Parmi les manifestants les plus en vue ce jour-là, on retrouvait le second prévenu à comparaître mardi à Porrentruy. Il avait grimpé sur la tour de forage pour y déployer une banderole sur laquelle était écrit «Pas de GPP [géothermie pétrothermale profonde] ni ici ni ailleurs», avant d'être intercepté puis relâché par la police.

Le juge a retenu la violation de domicile contre cet opposant. En revanche, il a lui aussi été libéré d'entraves à la

circulation publique et d'émeutes. «Mon action, je l'ai planifiée et réalisée seule», a tenu à préciser le jeune homme, qui comparait sans avocat.

Il a refusé de répondre à une bonne partie des questions du juge, mais s'est fait l'auteur d'une plaidoirie dans laquelle il a expliqué ses motivations à lutter contre la géothermie. «J'ai voulu m'opposer au projet et à la tendance politique qui veut que l'on produise toujours plus d'énergie», a-t-il notamment défendu.

Développé depuis une dizaine d'années, le projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, qui a le soutien du canton, suscite de vives oppositions dans le Jura. Il lui est notamment reproché de perturber l'environnement, d'entraîner un risque sismique et d'être très gourmand en eau.

Garanties à fournir

Pour les promoteurs, la prochaine étape des travaux consistera en une analyse des données recueillies durant la phase d'exploration, permettant de mettre à jour le modèle géologique et les études de risque. Geo-Energie Suisse évaluera la possibilité de poursuivre ou non le projet.

Ce projet, qui doit permettre d'alimenter plus de 6000 ménages en électricité, ne pourra être poursuivi que si toutes les garanties de sécurité sont remplies. Durant les prochains mois, les activités opérationnelles seront limitées à des travaux de maintenance. ■

MAIS ENCORE

Officiers condamnés pour un passage à tabac de recrues

Une commandante de l'armée suisse et douze officiers ont été condamnés par le Tribunal militaire de cassation pour une affaire de bizutage sous forme de passage à tabac à Colombier (NE) remontant au 6 avril 2018. Ils ont écopé d'une peine pécuniaire de 15 jours-amende à 170 francs, avec sursis pendant deux ans et à une amende additionnelle à titre de sanction immédiate de 400 francs. Au total, 22 recrues avaient été blessées à coups de poing. Les faits se sont déroulés lors d'une cérémonie de remise de grade selon une information publiée hier. (ATS)

Berne abandonne une grande étude sur les PFAS

POLLUTION Pour des raisons budgétaires, le Conseil fédéral a décidé de faire une croix sur une étude qui devait analyser l'impact des polluants éternels sur la santé de la population durant au moins vingt ans, a révélé hier la SRF

LE TEMPS

Quels effets les PFAS, des polluants éternels détectés un peu partout, ont-ils sur la santé humaine à long terme? La réponse ne viendra a priori pas de Suisse. La Confédération a décidé de renoncer à l'«Etude suisse sur la santé» qui devait mesurer ces effets, indiquant hier la chaîne alémanique SRF, une information également relayée par la RTS.

Un financement tiers exploré

La raison invoquée par le Conseil fédéral pour justifier cet abandon est budgétaire, explique-t-il dans sa réponse à une interpellation de la Verte zougoise Manuela Weichelt. Cette grande étude, qui «prévoyait une analyse régulière de l'urine et du sang de quelque 100 000 volontaires durant au moins vingt ans», devait coûter «jusqu'à 12 millions de francs par année», pour un total de quelque 240 millions, précise la RTS.

Le Conseil fédéral ajoute avoir examiné «différentes possibilités

de financement et d'organisation», mais, «malgré le vif intérêt suscité par une telle étude sur la santé, son financement par des tiers s'est avéré extrêmement difficile». Notamment «en raison du cadre juridique», complète l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) auprès de la SRF.

L'«Etude suisse sur la santé» ne devait pas s'intéresser exclusivement aux PFAS, mais aussi à d'autres polluants; l'ambition, détaillait l'OFSP en 2024, était de «mettre en évidence des liens entre les maladies dont souffrent les personnes, leur comportement et une éventuelle exposition à des substances nocives».

«Occasion manquée»

Interrogé par la chaîne alémanique, Carlo Largiadèr, professeur à l'Université de Berne, qui a participé à une étude pilote menée dans les cantons de Vaud et de Berne, regrette «une grande occasion manquée». Selon lui, les données manquent et celles qu'aurait livrées cette recherche «auraient été très précieuses pour la politique et la prévention».

Manuela Weichelt annonce de son côté que Les Vert-e-s vont combattre cette décision au parlement. Pour elle, il s'agit de décider «ce qui est le plus avantageux: investir de l'argent dans la recherche ou payer les dommages causés par les produits chimiques». ■